



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Le 5 juin 2003 à 20H30

le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS

dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

*nouveau programme
local de l'habitat
(P.L.H)*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil municipal : 9

PRÉSENTS : MM.

L'ensemble des Conseillers Municipaux à l'exception de :

ABSENTS : MM. DANIEL Joël

M. MANAC'H Alexis

a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du 26 mars 2003, le Comité syndical du pays d'accueil à approuvé le programme le programme d'actions pour la mise en place d'un nouveau programme local de l'habitat (P.L.H) sur le centre-Finistère.

Conformément à l'article L 302-2 du Code de la construction et de l'Habitat, le Conseil Municipal doit émettre un avis par délibération dans un délai de 2 mois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré emet un avis favorable pour la mise en place d'un nouveau P.L.H sur le centre-Finistère.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Y. CORRE.

